

L'OASIS DES RÊVES

(VERSION VERDOYANTE)

*Ce qui embellit le désert, dit le petit prince,
c'est qu'il cache un puits quelque part...*

Mais ce qui embellit la ville ...

Projet d'animation urbaine développé par

TOUT
...
les rêves se vivent

Bruxelles, le 18 novembre 1996

A l'attention de Mr Freddy THIELEMANS

Premier Echevin de la ville de Bruxelles

Monsieur l'Echevin,

Nous vous prions de trouver ci-joint la proposition de participation au concours "Art. 23" que nous avons soumise à la Fondation Roi Baudouin et. que nous souhaiterions réaliser avec l'aide de la Ville de Bruxelles durant l'été 97.

*Nous espérons qu'avec votre soutien, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles autorisera la réalisation de cet **Oasis de Rêves** et apportera son soutien pour en garantir le plein épanouissement.*

Dans cette perspective et en vue de discuter notamment de la manière dont le Service de l'Enseignement et le Conseil des Bruxellois d'Origine Etrangère, que vous présidez, pourraient s'y associer activement, nous aimerions vous rencontrer à votre meilleure convenance.

Vous en remerciant par avance, nous rêvons déjà de prendre le thé en votre compagnie à l'ombre des palmiers.

Pour TOUT

Pour Habitat & Rénovation

*Son Valet des Rêves
Paul GONZE*

*Sa Secrétaire Générale
Nadine HEIM*

Tel : 02/217 63 95

Tel : 649 41 25

Note d'intention

L'aménagement du terrain vague situé derrière la Place Fontainas est une nécessité à laquelle le Collège des Bourgmestres et Echevins de la ville de Bruxelles s'est montré particulièrement sensible.

Cet aménagement s'inscrit dans une volonté de revitaliser le quartier Anneessens, d'en revaloriser le contexte social et en particulier d'offrir à ses habitants un espace de détente et de loisirs.

Un premier projet, baptisé « Clos des Pommiers », a été examiné par les Services de la Ville et envisageait l'aménagement d'un terrain de sport et l'implantation de deux bâtiments servant d'école de devoir, d'ateliers créatifs et de centre des jeunes.

Un second projet, intitulé « Oasis des Rêves », et proposé à l'initiative de l'asbl TOUT, proposait de transformer symboliquement le lieu en un désert au centre duquel une oasis s'ouvrirait, métaphore d'une ville multiculturelle et d'une société démocratique.

L'actuelle proposition, enrichie par les critiques suscitées par les deux premiers projets, tente de concilier leurs objectifs respectifs.

Il est évident que ce n'est qu'une étude préliminaire qui doit être adaptée pour s'intégrer adéquatement dans la réalité sociale et économique du quartier. En tenant compte de délais de réflexion et d'exécution assurant l'efficace participation de tous les partenaires .

Dans la certitude que le désert peut demain reverdir si ...

Rappel et critique des propositions précédentes

Projet du Clos des Pommiers

Ce projet envisage de clôturer une étendue de 1500 m² en bordure de la Rue d'Anderlecht et de la couvrir d'asphalte gris. Dans cet enclos, deux bâtiments préfabriqués d'une superficie totale de 2 x 70 m² seront installés ainsi qu'un terrain de sports de type Ecostade.

Cet aménagement sera facilement accessible pour les jeunes résidant dans le quartier de la Buanderie. Il pourra, moyennant l'obtention des permis de bâtir, être utilisable pour l'été 97.

Répondant dans l'urgence à un besoin du quartier en espace récréatif et en lieux de rencontres pour les jeunes, ce projet soulève cependant quelques objections :

- 1) Il accentue la coupure entre le quartier Anneessens et le quartier St Géry en réduisant les possibilités de communications entre ces quartiers.
- 2) L'implantation en bordure de la rue d'Anderlecht, bordée de maisons habitées, provoquera, par son niveau de bruit et ses heures de

fréquentation, des tensions entre habitants qui limiteront les possibilités d'utilisation du terrain de sport.

3) L'asphaltage de cette zone implique l'abattage d'arbres fruitiers plantés avec la participation bénévole d'habitants particulièrement motivés du quartier.

4) Aucune clôture et aucune porte d'un prix abordable n'est susceptible de résister à une bande de vandales (cfr. Exemples de la rue des navets et les parcs publics clôturés de Bruxelles). Le terrain deviendra donc vite, en dehors des heures de fréquentation, un abri idéal pour des malfrats dangereux à surveiller.

5) Les bâtiments eux-mêmes, par leur apparence et le fait qu'ils auront été parachutés sans concertation avec les utilisateurs, risquent d'être rapidement mis hors d'usage et ne plus abriter que drogués et prostitués.

6) Son environnement (grillage, asphalte sombre, bâtiments de style industriel) comparable à celui de West Side Story, risque de renforcer les pulsions agressives de certains jeunes.

7) La partie arrière du terrain, située du côté de la rue des Six Jetons, est totalement hors de contrôle.

Les Projets antérieurs de l'Oasis des Rêves

La première proposition d'Oasis des Rêves avait été soumise dans le cadre du « Concours Article 23 » organisé par la Fondation Roi Baudouin et a été développée avec l'accord de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Cette proposition a évolué dans le temps, suite à des contacts informels avec plusieurs échevins, le Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles et avec diverses associations de quartier.

Elle prévoit de clôturer l'ensemble du terrain en y ménageant deux portes d'accès reliant la rue des Six Jetons à la rue d'Anderlecht.

La zone ainsi « protégée » est symboliquement transformée en désert entourant une oasis bordée de bâtiments plus ou moins éphémères. Ces bâtiments, sont réalisés avec la participation des habitants à partir de matériaux de récupération et dans la tradition dite de « l'architecture sans architecte ».

Conçus au départ pour ne durer qu'un été, le projet a pris plus d'ampleur, compte tenu de l'importance des investissements humains et techniques, et en réponse au souhait que certains bâtiments puissent ultérieurement servir de local pour les associations de jeunes du quartier.

Le désert lui-même aurait progressivement évolué en espace vert.

Les principales critiques à l'encontre de cette proposition sont résumées ci-dessous :

1) Elle ne bénéficie pas des garanties financières assurant son adéquate réalisation

2) La participation des habitants et des associations locales n'est, au stade actuel de son développement, pas garantie, pas plus que le soutien technique des services de la ville.

3) Elle est d'un optimisme onirique trop appuyé, qui ne correspond pas à la réalité sociale et économique du quartier.

4) Elle prévoit de clôturer l'ensemble du terrain et de n'y donner accès que par deux portes. Celles-ci, comme pour la proposition du « Clos Des Pommiers » ne résisteront pas à des tentatives d'effraction répétées.

5) En conséquence, et bien que réalisé avec la participation des habitants qui s'en sentiront plus responsables, les risques de vandalisme restent importants.

6) A cause de la localisation décentrée de l'oasis, certains secteurs du terrain, à l'abri des regards deviendront des repaires pour marchands de drogues. Des bandes de jeunes rivaux pourraient s'y affronter

7) Compte tenu des échéances (accord de la ville, octroi des permis de bâtir, obtention de subsides ou d'aides de sponsors...), il est quasiment impossible que l'oasis puisse être fonctionnel pour l'été 97.

Une proposition synthétique : L'Oasis des Rêves revisitée

I - OBJECTIFS DE BASE

La finalité du projet est de redonner une image positive du quartier tant pour les habitants que pour les personnes extérieures.

Plus concrètement, le projet de l'oasis s'inscrit dans le prolongement du programme de développement communautaire du quartier Anneesens .

Ce programme vise notamment à:

- Redynamiser le tissu urbain en créant un pôle de rencontre entre les quartiers Anneesens, St Géry et Fontainas. Plus spécifiquement, combattre la dégradation du contexte urbain au travers d'une poétisation de l'environnement et d'une revitalisation des contacts humains tant à l'intérieur qu'à l'extérieur..

- Favoriser le dialogue entre les divers groupes d'autochtones et d'étrangers et les diverses tranches d'âges en valorisant l'identité culturelle de chacun au travers d'un projet à résonance multiculturelle.

- Développer le sentiment de responsabilité et la capacité de prise en charge autonome du cadre de vie en concertation avec les pouvoirs publics.

- Sensibiliser la population à diverses techniques et disciplines artistiques au travers d'un projet accessible et significatif pour tous .

- Plus particulièrement, impliquer les jeunes dans la construction de bâtiments actualisant leur héritage culturel et leur donnant une expérience professionnelle de base.

- Assurer la conservation de la mémoire du projet pour l'utiliser comme référence d'action dans d'autres contextes

II - PLAN DE BASE

Trois chemins traversent une grande plaine sablonneuse couverte d'herbes folles et de fleurs des champs pour relier la rue d'Anderlecht à la rue des Six Jetons et à la rue de la grande Ile.

Ces chemins permettent le passage des véhicules de maintenance et de police. Ils facilitent aussi, pour les jeunes, l'accès aux terrains de sport et aux locaux de réunion.. Comme axes de passage public, ils constituent aussi un important facteur de contrôle social et évite la dégradation du lieu en ghetto et le développement subséquent d'activités illicites.

Au centre de ce désert verdoyant, ils contournent une fontaine dont les eaux limpides remplissent un bassin circulaire entouré d'une plage de sable ombragée par quelques palmiers, orangers et arbres fruitiers.

Le bassin, d'un diamètre de 10 m, à une profondeur maximale de 50 cm. Ses eaux sont régulièrement traitées pour éviter tous risques de contagion (cfr. exemple du bassin du parc public de Mariemont). Une fontaine jaillit en son centre, à la base d'un élément d'éclairage permanent cet éclairage comme celui des bâtiments voisins est un élément dissuasif pour des bandes de voyous.

Durant l'hiver, vu sa faible profondeur, elle peut se transformer en patinoire de glace.

Trois bâtiments cerclent le plan d'eau :

1° La Demeure des Sages, orientée vers le couchant, est un bâtiment carré, classiquement aménagé. Les habitants du quartier, mères de familles avec leurs petits enfants, pensionnés, amis de passage s'y retrouvent. Elle sert aussi de local de réunions pour les associations du quartier.

Superficie 50 m². Situation surélevée plaçant les fenêtres hors de portée de vandales. Porte unique d'accès avec terrasse dominante. Eclairage intérieur et extérieur commandé par détecteur de mouvements. Cuisine élémentaire et sanitaires. Raccordement téléphone, radio et TV optionnel.

2° Le Palais des Enfants, à l'est du plan d'eau, est une construction en étoile à 5 branches de 4 mètres de rayon . Elle peut servir d'école de devoirs, de centre de contacts et d'ateliers créatifs pour les jeunes du quartier.

Superficie 60 m². Porte de sécurité et sas-couloir d'accès radial. Puits de lumière central et espace subdivisible par des cloisons mobiles en 2,3,4 ou 5 ateliers dont l'un équipé d'une petite cuisine et de toilettes. La hauteur de cette construction et son mobilier sont en partie à l'échelle des enfants. Un escalier en colimaçon peut être intégré dans le puits de lumière central pour donner accès au toit aménagé en terrasse, entourée de rambarde de sécurité. Cette terrasse peut alors servir de petit atelier en plein air. Une petite construction pourrait y servir de lieu de résidence pour les surveillants.

3° Le Foyer des Jeunes :est une construction circulaire (éventuellement en dôme géodésique) de 8 mètres de diamètres (structure en ballon de football). Elle offre un espace pour des ateliers, des jeux d'intérieurs et occasionnellement, des concerts..

Superficie 60 m². Structure de support triangulée de maille inférieure à la corpulence humaine. Habillage à l'aide d'éléments translucides ou colorés. Toilettes. Chauffage et éclairage électrique avec système de diffusion sonore intégré dans le haut du dôme.

Ces trois bâtiments permanents peuvent durant l'été, prendre plus d'ampleur par l'adjonction d'éléments mobiles, éphémères, modulables, par exemple une Grande Tente se déployant de part et d'autre de la Demeure des Anciens, des ateliers en plein air et des lieux d'exposition autour du Palais des Enfants, une zone de camping pour des jeunes touristes de passage. à Bruxelles en bordure du Foyer des Jeunes

.Cette proposition aurait l'avantage de dynamiser l'oasis durant l'été, d'en renouveler chaque année son image. Elle s'inscrit dans la logique évolutive de l'oasis..

Le séjour de campeurs favoriserait les échanges entre les habitants et des jeunes de passage et en assurerait une certaine surveillance naturelle Ce séjour serait limité dans le temps (2 ou 3 jours) et payant (plus ou moins 200 fr. par campeur et par nuit). Cette rentrée financière fournirait une base pour la maintenance de l'oasis. L'approvisionnement en eau potable et l'accès aux douches et sanitaires des bâtiments voisins pourrait être prévu moyennant certaines garanties

Ultérieurement et progressivement, d'autres constructions pourraient s'ajouter à ce noyau de base notamment :

Un Abri pour les Rêveurs , en forme de dodécaèdre étoilé de 5 mètres de diamètre, et susceptible d'héberger à l'occasion les moniteurs et les surveillants.

Une Salle d'Eau, avec Vestiaires et Toilettes, à proximité du terrain de sport.

Un Lavoir (avec machines à laver) permettant aux mères de famille de se rencontrer près des sources du rêve pour y effectuer leurs tâches ménagères, accompagnées de leurs enfants jouant à quelques mètres.

Des éléments sculpturaux transformant l'espace en un jardin extraordinaire

A l'ouest du Foyer des Jeunes, un terrain de sport ² est adossé à des murs mitoyens formant, sur deux côtés enceinte naturelle. Ses contreforts sont sculptés en gradins naturels. Des représentations théâtrale peuvent aussi s'y dérouler.

Sa facile accessibilité par le réseau de chemins et sa situation en bordure du centre sportif et des écoles de la rue des Six Jetons favorise sa fréquentation régulière par des groupes d'origine diverses.

Superficie 1000 m². Tracés et équipement pour foot et basket. Couverture d'asphalte jaune ou rouge s'harmonisant mieux avec la végétation. Entièrement dégagé, sans barrière visuelle, éclairé par détecteur de mouvement, il ne peut être détourné la nuit par des bandes de voyous.

La partie Nord de cette zone est mamelonnée et couverte de dunes colorées, partiellement cimentées, qui offrent aux jeunes un terrain de skateboard idéal.

III - PRECISIONS SUR LES MODALITES DE CONSTRUCTION

Les trois bâtiment cerclant l'Oasis des Rêves pourraient, devraient être des lieux de rêves. Bien qu'implanté dans un terrain vague, il est essentiel que ses constructions, par leur luminosité, formes et couleurs, apparaissent comme des

lieux conviviaux propices aux rencontres, à la détente, à la créativité ... des espaces de liberté et d'imagination.

III.1 : Fiabilité technique

Ces bâtiments, servant de centre de rencontre pour les jeunes du quartier, seront exécutées pour une utilisation permanente et à moyen terme (durée de vie escomptée de minimum 5 ans). Elles seront donc réalisées dès le départ de manière à répondre aux programme d'aménagement : stabilité, isolation, sécurité, sanitaires, chauffage... Leur aménagement se fera en concertation avec les associations locales et les utilisateurs, notamment qu'en à la superficie globale, l'organisation intérieure de l'espace, la situation et l'importance des vestiaires, douches et sanitaires, l'aménagement d'un coin cuisine.

III.2 : Participation des habitants et usagers

Il est essentiel que les habitants du quartier, et en particulier les jeunes, soient directement et activement associés à la conception et à la réalisation de ces constructions. Leur intervention ne pourra se faire uniquement sur une base bénévole mais devra **impliquer une forme de rétribution** pour les travaux effectués. Dans ces conditions, ils se sentiront auteurs associés et responsables des constructions et en assureront la maintenance et la protection contre d'éventuels tentatives de vandalisme.

III.3 : Structures évoluant en fonction du contexte

Par ailleurs, l'oasis doit se développer organiquement, progressivement, en fonction des moyens disponibles, des possibilités et des besoins ...

L'architecture de base de ces espaces est conçue dans une optique polyvalente, avec par exemple des cloisons mobiles plutôt que fixes (permettant de subdiviser l'espace en fonction des besoins, des occupants et des activités), une structure adaptable (refermée en hiver, ouverte en été).

Le revêtement intérieur et extérieur de ces constructions, est susceptible d'être modifié, repeint et redécoré, de manière à refléter la vie du quartier, son évolution et les activités de ses occupants.

III.4 : Cohérence globale

L'ensemble des constructions aura une unité, résultant

1) d'une inspiration générale de caractère **onirique** influencée par des exemples d'architecture rurale (Ghardaia, Toumbouctou, Samarkande, village Dogon et Hopi, Pueblo...), spontanée (le palais du Facteur Cheval, les tours de Watts, la maison d'enfants de Nikki de St Phalle, la Mémé de Kroll...) et futuriste (style high tech et Revival, univers de BD et films de SF).

2) d'une valorisation de à la créativité collective et spontanée plutôt que de la planification fonctionnelle ;

3) de l'exploitation de techniques contemporaines actualisant notamment la tradition architecturale de l'adobe (enduit sur treillis métallique, gunitage, ciment imperméabilisant...) et l'emploi de capteurs solaires ou d'éoliennes (si sponsors).

4) de l'utilisation d'enduit de finition de couleur sable et terre rehaussé par des **couleurs** vives et lumineuses, des parois transparentes, translucides ou miroirs, des sources de lumières, des matériaux souples (draperies, rideaux, plastic à bulles, gonflables...)

5) De l'emploi, notamment pour les parties éphémères, de matériaux de récupération tel que - produits présents sur place et résultant des démolitions antérieures tel que : briques espagnoles, pavés de Quenast, blocs de béton... ; - matériaux déclassés fournis par des sociétés sponsors ou éléments de décors réalisés provenant de l'institut Victor Horta ou récupérés à l'issue de la foire Batibouw (carrelages, portes, fenêtres ...) ; Matériaux fournis par des privés suite à des demandes spécifiques relayées par la presse et la radio.

6) du concept que ces bâtiments sont modifiable et adaptables, en permanente gestation, évolution, transformation : Vivants...

L'emploi de matériaux et ma maîtrise de ces techniques sont accessibles à des adolescents ou de jeunes professionnels qui pourraient être aidés par des aînés. Elles ont aussi l'avantage de pouvoir être **facilement restaurée en cas de détérioration**.

III.5 : Modalités concrètes de construction

Concrètement, ces bâtiments seraient construits en deux étapes :

1) Structure de base réalisés avec des matériaux courants mais économiques : chape de béton armé, murs en blocs ou briques cimentés, pose de toiture isolante et étanche, raccordement en eau et électricité apparents, installation de sanitaire. Ces travaux pourraient être confiés à des diplômés de l'institut des arts et Métiers en collaboration avec la Régie de Quartier. Ils seraient rémunérés dans le cadre de contrats d'emploi adaptés au contexte.

2) Aménagement intérieur avec la participation des habitants comprenant la finition des locaux : fenêtres, portes, revêtement extérieur et leur aménagement intérieur : mobilier, éclairage, décoration.

III.6 : Résistances contre le vandalisme

Les bâtiments sont conçus de manière à résister au vandalisme par la hauteur des murs et des fenêtres, par leur revêtement empêchant leur escalade, par le recouvrement du faite des murs à l'aide d'éléments décoratifs dissuasifs.

Les portes et fenêtres ont une structure métallique de type vitrail dont les ouvertures, inférieur à la corpulence d'un enfant, empêchent toute effraction. Ces ouvertures sont habillées d'éléments transparents ou translucides, éventuellement colorés qui, étant de petite dimension, peuvent être armés ou pourraient être facilement et économiquement remplacés. Autant que possible, le mobilier devrait y être intégré.

L'éclairage tant de l'intérieur que de l'extérieur à l'aide de détecteur de mouvements pour en révéler le contenu (de faible valeur) et pour signaler la présence d'éventuels voleurs, est un élément dissuasif essentiel.

Enfin ces constructions, par les matériaux utilisés et par l'implication des usagers dans la construction sont, en cas de détérioration, facilement et économiquement restaurables.

IV - PROGRAMME D'ANIMATION

L'Oasis des Rêves ne constitue qu'un décor ; Il ne vivra donc que dans la mesure où il sera fréquenté par les habitants du quartier et leurs hôtes. Un programme d'animations détaillé et varié devrait donc être élaboré dans cette perspective.

Une des premières exigences est qu'il puisse répondre à des besoins quotidiens des habitants : lieu paisible de rencontre et de détente pour les mères et leurs enfants. Et pour les autres habitants. Dans cette optique, il est souhaitable qu'on puisse s'y désaltérer et même y prendre, à l'occasion, un léger repas. Il a été suggéré que des installations fonctionnelles, tel qu'un lavoir, puissent y être accessibles.

Des ateliers s'y déroulent, adaptés en particulier aux jeunes, aux femmes et aux personnes âgées (par exemple l'art de conter, la cuisine exotique, la peinture sur verre ou soie, les percussions, la photo...)

Des activités culturelles plus spécifiques y sont programmées tel que, chaque samedi soir, des projections de films sur fond de dunes au cinéma « Mirages » (La Chevauchée Fantastique, Yéélen ou la lumière, Bagdad Café, Priscilla Queen of the desert...).

Chaque dimanche matin, l'oasis sert de « souk »; de lieu de brocante pour les enfants.

Enfin, il est possible que des manifestations tel que « Bruxelles en Couleur » et « Eté Jeunes » y organisent spectacles et concerts.

L'ensemble de cette programmation (films, spectacles, ateliers ...) est annoncé dans le guide touristique de Bruxelles et dans les journaux de la région bruxelloise

V - DELAIS DE REALISATION

Dans l'éventualité où la ville de Bruxelles souhaiterait qu'une étude de faisabilité du projet de l'Oasis des Rêves soit entreprise et qu'elle soit disposée à couvrir les frais de cette étude comprenant plans détaillés et cahier de charge, celle-ci pourrait être soumise à la Ville dans un délai d'un mois, donc éventuellement pour la fin mars.

Si cette proposition, avec les adaptations requises par les services de la ville, est acceptée par le Collège des Bourgmestres et Echevins,

- une demande de permis de bâtir pourra être introduite auprès de la Région Bruxelloise qui, dans un délai de trois mois et avec le soutien de la ville, devrait être accordé.

- Indépendamment de cette demande, l'asphaltage de la plaine de jeux et des voies de communication pourrait être exécuté sur base du plan global d'aménagement. Dès lors la plaine de sports pourrait être mise à la disposition des jeunes pour les vacances de Pâques. L'aménagement du plan d'eau pourrait être intégré dans ce programme

- Des contacts avec les éventuels partenaires pourraient être confirmés, avec d'une part les habitants de quartier et les futurs utilisateurs, d'autre part avec les associations actives dans le quartier, enfin avec des institutions tel que la Régie de Quartier, l'Institut des Arts et métiers, l'Institut Victor Horta, l'Académie des Beaux-Arts

Le gros œuvre pour les trois bâtiments pourraient dès lors débiter, après la délivrance du permis de bâtir, normalement au début de l'été et s'étaler sur une période trois mois.

Avec la participation des habitants, le Palais des enfants pourrait être aménagé pour la rentrée scolaire.

Les délais de réalisation des autres bâtiments dépendent des contacts avec les Services de la ville et des partenaires tel que l'Institut des Arts et Métiers ou la Régie de Quartier. Certaines phases devront peut-être être retardées pour se dérouler avec plus d'efficacité et bénéficier de subsides de la Région Bruxelloise.

Les activités culturelles initialement prévues pour l'été 97 ne pourront donc vraisemblablement pas être programmé pour l'été 97.

Il est proposé de les reporter d'une année. Néanmoins, des animations pourront déjà se dérouler sur la plaine de sport et autour du plan d'eau.

Les premières étapes de constructions constitueront également un facteur d'animation, avec l'organisation possible d'ateliers dans des structures éphémères.

Une première fête d'inauguration de l'oasis pourrait être envisagée pour la rentrée scolaire.

VI ESTIMATION BUDGETAIRE

VI.1 : Estimation du coût de réalisation des bâtiments

A ce stade d'avant projet, sans demande officielle de la ville, l'établissement d'un budget détaillé ne répondant à aucun cahier de charge est aussi injustifié qu'arbitraire.

Cependant, une estimation de base du coût de constructions peut être faite en se basant sur des situations similaires. Sur base de cette hypothèse, pour des bâtiments sans cave ni étage, avec sols, murs et toiture correspondant à des matériaux standards, raccordement en eau et électricité apparents, éclairage de base, le coût de base peut être estimé à 20.000 fr. du m² soit pour les trois bâtiments d'une superficie cumulée de 170 m² un budget d'environ 3.400.000 fr.

A ce budget doivent être ajoutés des suppléments correspondants aux portes et fenêtres, équipements intérieurs (chauffage, éclairage, sanitaires, cuisines...) estimé, compte tenu de la participation des habitants et de la possibilité de récupérer certains matériaux, à 10.000 fr. du m².

Le coût estimé pour les trois bâtiments serait donc de près de 5.100.000 fr.

Le raccordement au réseau d'alimentation en eau et au réseau électrique n'est pas budgétisé ni le raccordement au système des égouts. Des solutions spécifiques devraient sans doute être étudiées (alimentation aérienne de type forain, canalisation enterrée, fosse septique...)

VI.2 : Budget de gestion et d'animation

Le budget de gestion et d'animation de l'Oasis ne devrait pas être supérieur à celui que la Ville comptait allouer pour le Clos des Pommiers.

Cependant, dans le contexte de l'oasis, des animations extérieures et susceptible d'être partiellement rentable ou autofinancée (par exemple Bruxelles en Couleurs et Eté Jeunes) , contribueront à augmenter sa « rentabilité » sociale dans le cadre du quartier.

VI.3 : Modalités de financement

Dans cette perspective, la Ville de Bruxelles pourrait, comme elle l'avait envisagé, intervenir au niveaux suivants :

- 1) Prise en charge du coût d'asphaltage du terrain de sport ² et des chemins d'accès à concurrence de 1500 m²; asphaltage de préférence rouge ou jaune.
- 2) Soutien financier correspondant à la contre-valeur des deux bâtiments préfabriqués avec leurs équipements.

- 3) Remplacement des clôtures et des portes par un système d'éclairage permanent ou commandé, à partir d'une certaine heure, par des détecteurs de mouvement
- 4) Raccordement des centres de jeunes au réseau d'alimentation en eau, gaz, électricité. et égouts.
- 5) Surveillance particulière par les services de police du terrain et de ses abords.

En complément à cette aide de base , la ville de Bruxelles pourrait apporter des aides en nature ou des appuis financiers notamment par

- 1) La désignation d'un coordinateur entre les divers échevinats et services de la ville et les créateurs du projet Oasis.
- 2) Des subventions particulières dans le cadre Bruxelles 2000, Tourisme, Urbanisme et Affaires Sociales, notamment au niveau de l'organisation de stages de formation pour jeunes.
- 3) Une aide pour le transport de matériaux divers notamment ceux provenant de Batibouw et de l'Institut d'architecture V. Horta.
- 4) L'octroi des autorisations et la prise en charge des frais de fonctionnement, maintenance et d'animation (notamment convention relative aux notes d'électricité, gaz et eau)
- 5) La collaboration du service des plantations pour l'aménagement de l'oasis et sa transformation ultérieure
- 6) L'exonération, sous la supervision d'un contrôleur de la ville, de taxes sur les ventes dans l'oasis : films, salon de thé, spectacles...
- 7) Un accord pour l'installation provisoire d'un terrain de camping
- 8) L'appui pour l'adoption d'un système légal permettant la rétribution des jeunes et des adultes travaillant dans le cadre du projet.

VI.4 : Modalités de gestion du budget de réalisation

Il est proposé que le budget initialement prévu pour l'aménagement du Clos des Pommiers soit affecté à l'aménagement des Sources du Rêve dans le cadre d'une convention signée entre la ville de Bruxelles et l'asbl TOUT, coordinateur du projet associé avec le bureau d'architectes AUD..

Ce budget sera liquidé sur bases de pièces justificatives, soumises au contrôle d'un représentant de la ville.

En fonction des aides d'éventuels sponsors, de l'octroi de subsides et de la participation plus ou moins bénévoles de divers partenaires, le solde du budget non affecté à la réalisation des trois bâtiments permanents sera investi dans des propositions complémentaires d'embellissement du site : aménagement du plan d'eau, amélioration de la finition des bâtiments permanents, abords de la plaine de sports, réalisation d'éléments sculpturaux.

VII - Observations sur les risques de vandalisme

Il n'y a, par rapport aux manifestations de vandalisme, pas de solutions miracles. Comme signalé plus haut, certains aspects du projet de l'Oasis des Rêves cherchent à y répondre de manière ouverte et dynamique. Ceux-ci sont pour rappel :

- 1) L'implication des usagers, en particulier des jeunes, dans la construction et la décoration des bâtiments pour les responsabiliser au travers d'un sentiment de fierté pour des réalisations de qualité.
- 2) L'ouverture du terrain qui peut être traversé facilement par des véhicules de police, son aménagement sans écran visuel et son mode d'éclairage nocturne qui favorisent son contrôle par les riverains.

Enfermer l'oasis des Rêves, au delà de sa contradiction philosophique, risque de le transformer en ghetto. D'autant qu'un espace clôturé est un espace plus difficile à contrôler une fois qu'il est envahi par des délinquants. Or il n'existe qu'aucun modèle de clôture susceptible de résister à une bande de vandales.

Par ailleurs la position centrale de l'oasis et l'élimination des zones d'ombre éloigne d'éventuels visiteurs indésirables.

Il est conseillé, à cet égard, de raser les pans de murs délabrés bordant la rue des navets et qui multiplient les recoins obscurs.

- 3) Les modalités de constructions adaptées au contexte local (cfr III6)

EN GUISE DE CONCLUSION

La présente proposition n'est qu'un avant-projet qui doit être finalisé en concertation avec les autorités de la ville.

Elle s'inscrit dans le contexte budgétaire prévu pour l'aménagement du clos des Pommiers mais apporte au quartier un environnement plus convivial, plus ouvert, plus dynamique.

Elle fournit à certains jeunes du quartier un contexte valorisant leurs formation technique et développant leur expérience professionnelle.

Le terrain de sport et le plan d'eau pourraient être utilisables dès l'été. Le palais des Enfants et peut-être le Foyer des Jeunes pourrait être accessibles à la rentrée scolaire ;

Conçue et réalisée dans cette philosophie, l'Oasis des Rêves pourrait ainsi progressivement devenir une des réalisations témoignant de l'ouverture démocratique et du caractère multiculturel de la capitale européenne à l'aube du XXIème siècle.

PROMOTEURS DU PROJET

TOUT ... les rêves se vivent asbl - Conception et coordination artistique

Paul Gonze

16, rue du Béguinage - 1000 Bruxelles - Tel : 02/2176395

AUD (Bureau d'architecte-conseil)

Patrick Philippe

184, rue des Hospices, 1180 Bxl - Tel : 3749499.

ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES DE PARTICIPER AU PROJET

Remarque: Cette liste est provisoire et donc ouverte à d'autres partenaires. Toutes les associations citées n'ont pas donné leur accord définitif pour supporter le projet.

Arc en Ville

Bénédicte Goolissen

Rue d'Anderlecht, 75 - 1000 Bxl

Le BRAL

Marc Trullemans

Sint Goris Plein, 24 - 1000 Bxl - Tel : 7716529

Centre Antonio Machado

Rose Mohan

Rue Paul Denvaux, 13 - Bte 1

Centre des Bruxellois d'origine Etrangère (CBOE)

Patrick Gabriels

Boulevard Lemonnier - Bxl 1000 - Tel :

Les Centres de Contact de la Ville de Bruxelles

Moune Lheureux

5, avenue du bénuib-nae - 1000 Bxl

Centre Don Bosco

Jacques Tavano

Rue 't Kint

Le Centre Urbain

Place Saint-Gery, 24 - 1000 Bxl

Comité de Quartier de la Senne

Louise Liègeois

Rue Anneessens, 23 - 1000 Bxl

Comète - AMO - Contacts Jeunes ; animateurs

Jean Poncelet

Rue de Bodeghem 14 :16 - 1000 Bxl

Habitat & Rénovation asbl - Action sociale et collaboration artistique

: Nadine Heim et Monique Hendricks;

105, rue de la Violette - 1050 Bruxelles -Tel et Fax : 6494125

Jeunesses Maghrébines (Bruxelles en Couleur)

Mohamed Bel Abib.

Quai aux foins, 35aTel : 2182727 (2196991)

Le Foyer Bruxellois

Jean-Baptiste de Cree

Rue Rempart des Moines, 135 - 1000 Bruxelles - Tel : 5510462

KILOCAL (Energie solaire)

Bernard Delville

Rue Haute, 22 - 5565, Mesnil l'Eglise,

La Maison de Quartier du CPAS N°1

Rue ddu Béguinage - 1000 Bruxelles

Mini Anneessens

Mr. Van Overbeek

83, rue ? ? ? , 1090 Bxl

Pégase asbl

Marianne Larondelle

Rue de La Buanderie, 1 - 1000 Bxl

Promosanté - Education à la Santé ; Contacts adultes (groupes de maman)

Docteur Martha

283, avenue De Pré - 1180 Bxl

La Maison de l'Art Actuel

Contact : Marie-Claire Hüerner ;

Rue des Chartreux 1000 Bxl - Tel : 5131469

Le Service Jeunesse de la Ville de Bruxelles

Marc André, Gilles Clarebout, Farida Ouadi.

Rue Roger Vander Weyden, 3 - 1000 Bxl - Tel : 2795925

Le Service de Prévention de la STIB

Mrs Kadiri et Zhibi

Houtweg, 99 1130 Bruxelles

Samen Leven - Convivence

Pierre Van Roye

Speed - Centre de jeunes pour le sport et l'éducation

Contact : Mohamed Ban Abdela ; Tel : 5179770

Vrije Stad Brussel

Contact : Paul Corthouts

August Hortis Straat, 28 - 1000 Bxl - 5138290